



Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Les Sarments d'Or – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **30 juillet 2020**.

PRÉSENTS : M. TENAUD, Mme CHAUVIN, M. ROUSSEAU, Mme CHARRIER, M. ROBIN, Mmes HERBERT et BEHEREC, M. MARTIN, Mme VRIGNEAU, M. JAUMOILLÉ, Mme BAUD, MM. BLUTEAU et GIROIRE et Mme SIMON.

EXCUSÉS : M. GROSSIN (donne pouvoir à M. TENAUD), Mmes POUVREAU et GABORIT, MM. MICHEL et PORCHER (donne pouvoir à Mme CHARRIER)

Préalablement au démarrage de la séance, le Maire fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (2 pouvoirs) : Mickaël GROSSIN donne pouvoir à Gérard TENAUD et Yannick PORCHER donne pouvoir à Laetitia CHARRIER.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la Présidence de Monsieur Gérard TENAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne avec son accord Madame SIMON Stéphanie en qualité de secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 16 juillet 2020, le Maire propose au Conseil de l'approuver.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier Procès-Verbal.

II. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Par délibération n°20-04-04 du 4 juin 2020, et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour rendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

1. DÉCISIONS

2. INFORMATIONS DIA

Monsieur TENAUD, rapporteur, informe de la réponse qu'il a fait aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IA 085 086 20 V0012

Propriétaire : M. et Mme BERNY Franck

Bénéficiaire : M. MEYER Allan

Terrain bâti : 58 Rue Nationale – FALLERON (cadastré AC n°49)

Prix de vente : 54 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 229 m²

IA 085 086 20 V0013

Propriétaire : M. DENIS et Mme DENIS-CARRION

Bénéficiaire : M. BOUKAMEL et Mme ZOGHLAMI

Terrain bâti : 15 Rue du Ferlin – FALLERON (cadastré AH n°176)

Prix de vente : 230 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 1 247 m²

IA 085 086 20 V0014

Propriétaire : EURL BATISS'IMO

Bénéficiaire : M. MERCERON et Mme JAUNATRE

Terrain bâti : 2 Rue des Plantes – FALLERON (cadastré AE n°55)

Prix de vente : 45 500€ + frais d'acte

Surface du terrain : 898 m²

IA 085 086 20 V0015

Propriétaire : Consorts TENAILLEAU

Bénéficiaire : Mme ROUSSET Françoise

Terrain bâti : 15 Rue de la Croix des Maréchaux – FALLERON (cadastrés AE n°141 et AE n°140 en partie)

Prix de vente : 150 000€ + frais d'acte

Surface du terrain : 3 124 m²

IA 085 086 20 V0016

Propriétaire : M. BERTHOME Julien et Mme ISIDORO Angela
Bénéficiaire : Mme TESSIER Valérie
Terrain bâti : 3 Rue Castel – FALLERON (cadastré AE n°128)
Prix de vente : 169 000€ + frais d'acte
Surface du terrain : 733 m²

IA 085 086 20 V0017

Propriétaire : M. SIRE Matthieu
Bénéficiaire : M. SIRE Etienne et Mme SIRE Patricia
Terrain bâti : 39 Rue de Nantes – FALLERON (cadastré AH n°129)
Prix de vente : 130 000€ + frais d'acte
Surface du terrain : 560 m²

IA 085 086 20 V0018

Propriétaire : SARL LOTIR EN VENDÉE
Bénéficiaires : M. et Mme MASSELOT
Terrain non bâti : 1 Rue des Alouettes – FALLERON (cadastré ZI n°353)
Prix de vente : 35 000€ + frais d'acte
Surface du terrain : 763 m²

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FALLERON AU COMITÉ TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE EN VUE DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SyDEV
Délibération n°20-07-01

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'Île d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE.

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e), appelé(e) à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué(e) au comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e), choisi(e) parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'ils ne soient pas déjà délégués au titre de la communauté de communes,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, élit :

Délégué titulaire :

Monsieur ROUSSEAU Sébastien

Délégué suppléant :

Monsieur BLUTEAU Cédric

IV. QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions :

- Conseil Municipal : 24 septembre 2020 à 20h, salle Les Sarments d'Or.

Le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Gérard TENAUD

